Besoin d'un coup pouce financier à l'exportation?

Prendre de l'expansion pour une entreprise agricole ou agroalimentaire implique souvent devoir explorer des possibilités pour conquérir un ou des marchés à l'international. Se lancer ainsi hors des sentiers battus vers des marchés d'exportation exige pour les petites et moyennes entreprises d'investir des ressources parfois assez importantes.

Heureusement, des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'Affaires mondiales Canada (AMC) peuvent venir vous offrir un support financier adapté à vos besoins. Brièvement expliqué, voici ce que peuvent offrir le programme CanExport PME et le programme Agri-assurance.

CanExport PME

Le programme CanExport PME serait approprié pour votre entreprise de produits ou de services agricoles ou agroalimentaires si vous êtes à la recherche de nouveaux débouchés sur les marchés extérieurs. Ce programme remplace le programme Agri-marketing, volet Petites et moyennes entreprises (PME), depuis août 2019. Il offre une aide financière bonifiée pouvant aller jusqu'à 75% des dépenses à encourir pour développer vos exportations, et ce jusqu'à un maximum de 75 000$.

Vous pouvez choisir parmi un large éventail d'activités admissibles pour le ou les marchés que vous ciblez.

- Voyages pour des événements ou rencontres de personnes-ressources clés ;
- Participation à des événements commerciaux pour y rencontrer des personnes-ressources clés ;
- Services d'interprétation, lorsque des échanges dans une langue étrangère sont nécessaires ;
- Frais encourus pour créer, adapter ou traduire des outils de marketing ;
- Frais pour la protection de la propriété intellectuelle, ou pour une demande de certification nécessaire, ou pour l'adaptation de contrats ;
- Frais pour conseils d'affaires, juridiques ou fiscaux ; et
- Frais pour les études de marchés, études de faisabilité, recherches de personnes-ressources clés et les rencontres interentreprises.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour faire une demande sur le site web du Service des délégués commerciaux sous l'onglet Programme CanExport pour les PME.

Agri-assurance

Le programme Agri-assurance vient offrir de l'aide la première fois qu'une entreprise a besoin d'avoir une certification d'un tiers pour avoir accès à un marché extérieur bien précis. Un montant pouvant aller jusqu'à 50% des coûts pour un maximum de 50 000$ pourra être versé par AAC. Le programme peut vous aider à :

- recourir à des services professionnels en vue d'obtenir une certification;
- embaucher du personnel spécialisé dans les démarches entourant le processus d'une telle certification; et
- effectuer les déplacements relatifs au processus de certification.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour faire une demande sur le site web d'AAC sous l'onglet Programme Agri-assurance : Volet PME.

Le gouvernement du Canada est fier de pouvoir contribuer à l'essor des entreprises horticoles désireuses de se lancer dans l'exportation de leurs produits.

L'équipe des *Services d'information sur les marchés* peut aussi vous offrir du support dans vos activités visant l'exportation. Dans les marchés concurrentiels actuels, la connaissance est la clé du succès. Cette équipe offre aux entreprises canadiennes du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire des services d'information gratuits sur les marchés internationaux. Ces services comprennent :

- l'identification des tendances et des possibilités, nouvelles et existantes, qui prévalent à l'étranger en ce qui concerne les marchés, les secteurs et les produits;

- l'établissement de prévisions concernant les tendances économiques, commerciales et de consommation;

- une analyse des réseaux de distribution, et notamment des plateformes internationales de commerce en ligne;

- une analyse personnalisée répondant aux besoins uniques de votre entreprise.

Pour obtenir plus de renseignements sur les marchés et sur les services offerts par cette équipe, contactez-les à l'adresse courriel : aafc.mas-sam.aac@canada.ca